

AFFAIRE N° 6.

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS - ALIMENTATION EN EAU DU CHEMIN DES POINCETIAS
APPROBATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du programme d'aménagement des Hauts, il a été décidé, outre les travaux d'adduction d'eau à la Bretagne (secteur Montauban), la pose d'une conduite Ø 150 dans le Chemin des Poincétias à la Montagne sur une longueur de 1010 mètres environ.

L'étude du projet a été confiée à la Société I.N.C.O.M. qui aura également la direction et la surveillance des travaux.

Le coût de l'opération y compris honoraires et imprévus s'élève à 390 000 F et sera prélevé sur l'enveloppe de 1 000 000 F prévu pour ce programme et se décomposant comme suit :

- FIDOM 80.....	300 000 F
- Emprunt C.R.C.A.M.R.....	<u>700 000 F</u>
	1 000 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise ayant présenté la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

Mme ROCHE - Je voudrais seulement demander qu'on rectifie l'orthographe de Poincetias en POINSETTIAS.

LE MAIRE - M. le Directeur des Services Techniques se chargera d'exécuter cette modification.

*

ADOPTE A L'UNANIMITE

VL - P/le Prefet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales,
Signé : M. Cl. Blarcan
Pour Copie Conforme
A Paris le 13 Avril 1981
Le chef de Bureau délégué -
Signé : Jacques Jacotte